

# PROGRAMME PEDAGOGIQUE

## Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

*Le décret du n° 2016-74 du 29 janvier 2016 a institué le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social de niveau 3 (nouvelle nomenclature).*

*L'arrêté du 29 janvier 2016, relatif à la formation concernant le diplôme d'Etat, encadre les modalités d'accès à la formation, l'organisation de la formation et la certification.*

### 1. Objectif de la formation

L'objectif de la formation est d'acquérir les compétences relatives à l'exercice du métier d'Accompagnant Educatif et Social et accéder au Diplôme d'Etat (D.E.A.E.S).

### 2. Présentation générale de la formation

L'Accompagnant Educatif et Social compense les conséquences d'un handicap lié à l'âge, à la maladie, à des situations de vulnérabilité (actes essentiels de la vie quotidienne, activités, vie sociale, scolaires et de loisirs) pour que les personnes soient actrices de leur projet de vie.

Il veille à l'acquisition, la préservation et la restauration de l'autonomie de l'enfant, l'adolescent, l'adulte ou la personne vieillissante.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne, à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

L'AES peut intervenir dans trois contextes différents qui se déclinent en trois spécialités.

Ainsi, le diplôme d'Etat fait mention de l'une des trois spécialités suivantes :

#### ▪ **Accompagnement de la vie à domicile :**

Il contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il respecte ses droits et libertés et leur choix de vie dans son espace privé.

Lieux d'intervention :

CHRS - MARPA - SAAD - SAP - SAVS - SAMSAH - SPASAD - SSIAD ...

#### ▪ **Accompagnement de la vie en structure collective :**

Il contribue à l'action de soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son milieu de vie, au sein d'un collectif et veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Lieux d'intervention :

EHPAD - USLD - Foyer logement - MARPA - MAS - FAM - ESAT - MECS - IME - IEM - ITEP - CHRS - Accueil de jour - Établissement en santé mental...

#### ▪ **Accompagnement à l'éducation incluse et à la vie ordinaire :**

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, il facilite, favorise, et participe à l'autonomie des enfants et adolescents en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il intervient en interaction avec les professionnels ayant la charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune.

### Lieux d'intervention :

Structure de petite enfance - Établissements d'enseignement et de formation - lieux de stage, d'apprentissage, d'alternance, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

### 3. Public et prérequis

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé pour accéder à la formation, mais il faut que le candidat réunisse ces quatre conditions :

- Être âgé de seize ans au moins à la date d'entrée en formation
- Avoir déposé son dossier d'inscription complet dans les délais prévus par 3ie
- Être déclaré admissible par la commission d'admission à l'issue des épreuves de sélection
- Disposer à l'entrée en formation d'un dispositif de financement des coûts pédagogiques (contrats de professionnalisation ou contrat d'apprentissage, dispositif Pro A, Compte Personnel de Formation...) qui s'élèvent pour 2020, dans le cadre d'un parcours complet, à **5932,50€** (11,30€/heure en centre).

### 4. Domaines de formation

Le DEAES est structuré autour d'un **socle commun de compétences** et de **trois spécialités** :

- *Accompagnement de la vie à domicile*
- *Accompagnement de la vie en structure collective*
- *Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire*

Le candidat devra choisir définitivement une de ces trois spécialités après les 14 heures de détermination de parcours prévues en tout début de formation.

- Détermination de parcours (choix spécialité) : 14 heures
- Socle commun : 357 heures
- Spécialité : 147 heures
- Validation de l'acquisition des compétences : 7 heures
- **TOTAL Formation en centre : 525 heures**

<b>DF1</b>	126 heures	Formation socle commun	<b>TOTAL DF1</b>	<b>140 heures</b>
	14 heures	Formation spécialité		
<b>DF2</b>	98 heures	Formation socle commun	<b>TOTAL DF2</b>	<b>161 heures</b>
	63 heures	Formation spécialité		
<b>DF3</b>	63 heures	Formation socle commun	<b>TOTAL DF3</b>	<b>91 heures</b>
	28 heures	Formation spécialité		
<b>DF4</b>	70 heures	Formation socle commun	<b>TOTAL DF4</b>	<b>112 heures</b>
	42 heures	Formation spécialité		
<b>TOTAL DF</b>	<b>504 heures</b>	* L'examen final organisé par la DRDJSCS (DF1) est prévu courant octobre ou mars/avril de chaque année. La date exacte sera précisée ultérieurement par la DRDJSCS.		
<b>Choix de la spécialité</b>	<b>14 heures</b>			
<b>Examens *</b>	<b>7 heures</b>			
<b>TOTAL FORMATION EN CENTRE</b>	<b>525 heures</b>			

Pour un parcours partiel, la durée de la formation théorique varie proportionnellement au nombre de domaines de compétences à valider.

## 5. Formation pratique : mise en situation professionnelle

A ces 525 heures de formation théorique, s'ajoutent 840 heures de mise en situation professionnelle:

- **Formation suivie en cours d'emploi dans le secteur médico-social :**  
➔ 700h au minimum au sein de l'établissement employeur et 140h de stage externe ou non à l'employeur.
- **Formation suivie dans un autre cadre (CPF Transition professionnelle, CPF, autre...) :**  
➔ 2 stages pour une durée totale de 840h dont un au minimum de 7 semaines

Les établissements d'accueil, appelés sites qualifiants, doivent être en lien avec la spécialité choisie par le candidat.

Ces périodes de mise en situation professionnelle sont associés aux 4 domaines de formation, auxquels correspondent 4 domaines de compétences. (cf. ci-dessous)

Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie proportionnellement au nombre de domaines de compétences à valider.

## 6. Compétences et activités visées par domaine de formation

### DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale

➔ Durée totale : 140 heures

#### ❖ **Compétences communes – socle commun :**

- Prendre connaissance du projet d'établissement et/ou de service ce qui permet de situer ses missions et repérer sa place de professionnel
- Prendre connaissance des éléments d'information disponibles sur la situation de la personne
- Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne aidée, son environnement et l'encadrement, en fonction du projet personnalisé des souhaits de la personne aidée et des évolutions constatées au quotidien
- Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé
- Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne
- Appliquer la réglementation en vigueur du champ de l'action sociale et médico-sociale
- S'inscrire dans un travail d'équipe et de réseaux
- Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels et les stagiaires
- Entretien et actualiser ses compétences professionnelles

#### ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement de la vie à domicile :**

- *Organiser et ajuster son intervention au domicile de la personne, en concertation avec elle, son environnement, en fonction du projet personnalisé et des évolutions constatées au quotidien*
- *Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent au domicile de la personne*

#### ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement de la vie en structure collective :**

- *Contribuer aux évolutions du projet de l'établissement*
- *Organiser et ajuster son intervention, auprès de la personne aidée en fonction du projet personnalisé et en articulation avec le fonctionnement de l'établissement*
- *Participer à l'élaboration d'outils d'observation et d'évaluation*
- *Accueillir, informer, orienter les familles et les visiteurs conformément au projet d'établissement*

#### ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement à l'éducation incluse et à la vie ordinaire :**

- *Participer, dans le respect du projet d'établissement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation*
- *Organiser son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé de scolarisation*
- *Inscrire son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les autres professionnels*
- *Contribuer à la liaison avec les autres professionnels intervenant auprès du jeune, les informer, se concerter*
- *Communiquer avec la famille et les professionnels concernés sur le quotidien du jeune*

## **DF2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité**

➔ **Durée totale : 161 heures**

➔ Dans le cadre de ce domaine de formation, chaque apprenant suivra **la formation SST** (Sauveteur Secouriste du Travail) et **PRAP2S** (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le Sanitaire et Social)

### ❖ **Compétences communes – socle commun :**

- Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne
- Mettre en œuvre les modes relationnels et de communication adaptés à chacun
- Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités éducatives, contribuant à développer, maintenir l'autonomie ou en prévenir la perte
- Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale
- Respecter le rythme biologique de la personne
- Aider à la mobilisation, au déplacement de la personne en garantissant sa sécurité et son confort
- Aider, dans le respect de la réglementation, aux soins d'hygiène en fonction de l'autonomie ou du handicap
- Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d'échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l'image de soi
- Aider lorsque ces actes sont assimilés à des actes de la vie courante (alimentation, prise de médicaments, hydratation, respiration et fonctions d'élimination)
- Observer, identifier et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé, de détresse et de douleur, tout état inhabituel de la personne
- Accompagner l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés
- Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne
- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Prévenir les risques liés à l'environnement de la personne
- Sensibiliser la personne à l'éco-responsabilité

### ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement de la vie à domicile :**

- *Écouter, sécuriser la personne dans son projet de vie à domicile*
- *Dialoguer et négocier avec la personne, les modalités de mise en œuvre de l'intervention à domicile*
- *Signaler à l'encadrant, et/ou aux professionnels de santé, et/ou aux aidants tout état inhabituel de la personne accompagnée, les signes de détresse et de douleur et tout risque dans son environnement*
- *Aider à la réalisation ou réaliser des achats de la vie courante*
- *Aider au suivi du budget*
- *Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas conformes aux éventuels régimes prescrits*
- *Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant du linge et des vêtements*
- *Aider à la réalisation ou réaliser le nettoyage des surfaces et matériels du cadre de vie de la personne*
- *Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives*
- *Aider la personne dans les activités d'écriture et de lecture de la vie ordinaire*

- Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace dans un but de confort et sécurité
  - Prendre part à la décoration, l'esthétique du cadre de vie
  - Préparer, organiser avec la personne ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches de la vie ordinaire
- ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement de la vie en structure collective :**
- Écouter et sécuriser la personne dans son projet de vie
  - Signaler à l'encadrant et/ou aux professionnels de santé tout état inhabituel de la personne accompagnée et les signes de détresse et de douleur, dans le respect des procédures
  - Aider la personne à s'approprier son espace privé au sein d'un espace collectif
  - Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives
  - Aider la personne dans l'activité d'écriture et de lecture
  - Préparer, organiser avec la personne ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches personnelles
- ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement à l'éducation incluse et à la vie ordinaire :**
- Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé
  - S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies
  - Favoriser la mobilité
  - Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés
  - Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune vers ses différents lieux de vie considérés ainsi que les transferts
  - Accompagner le jeune dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)
  - Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer
  - Stimuler l'activité sensorielle, motrice et intellectuelle du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
  - Utiliser des supports adaptés conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités
  - Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer
  - Rappeler les consignes et règles d'activités
  - Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune
  - Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par l'enseignant
  - Assister le jeune dans l'activité d'écriture et la prise de note, quel que soit le support utilisé
  - Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation

### **DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés**

➔ **Durée totale : 91 heures**

- ❖ **Compétences communes – socle commun :**
- Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne
  - Échanger avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne
  - Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement

- Participer, dans le respect du projet d'établissement et /ou de service, à la définition du projet personnalisé avec et pour la personne en lien avec l'entourage et l'équipe
  - Participer à la définition des objectifs, à l'évaluation du projet en fonction des évolutions constatées au quotidien
  - Contribuer à l'évolution du projet personnalisé, en coopération avec la personne, son environnement et l'encadrement
  - Expliciter son action en y donnant du sens
  - Travailler en équipe pluri professionnelle
  - Participer au travail en réseaux
  - Participer à des réunions d'échange et d'analyse de pratiques
- ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement de la vie à domicile :**
- *Intervenir en coordination avec les autres intervenants au domicile de la personne, les services sanitaires et sociaux et médicosociaux*
  - *Organiser et ajuster son intervention en autonomie et en rendre compte à son encadrement*
  - *Transmettre les informations à l'équipe et/ou aux partenaires, dans le respect de la sphère privée*
  - *Faire part de ses questionnements et d'éventuelles difficultés rencontrées à son responsable, en fonction des modalités définies au sein de la structure*
  - *Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation*
- ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement de la vie en structure collective :**
- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à son encadrement, à l'équipe et/ou aux partenaires dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
  - Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation
  - Participer aux différentes réunions d'établissement et de service et faire part de ses observations, questionnements et d'éventuelles difficultés dans la mise en œuvre du projet
- ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement à l'éducation incluse et à la vie ordinaire :**
- *Ajuster son intervention, en coopération avec le jeune, son environnement et l'enseignant de la classe, en fonction des activités définies dans le projet personnalisé de scolarisation, et des évolutions constatées au quotidien*
  - *S'inscrire dans un travail d'équipe éducative et de réseaux*
  - *Réaliser des comptes rendus ou points d'étape*
  - *Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à l'enseignant, dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement*
  - *Participer aux différentes réunions institutionnelles et plus particulièrement aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS)*
  - *Participer aux rencontres avec la famille et les équipes pédagogiques*

#### **DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne**

➔ **Durée totale : 112 heures**

- ❖ **Compétences communes – socle commun :**

- Établir, si besoin, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités
  - Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux
  - Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale en groupe
  - Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité
  - Accompagner la personne dans tous les événements de la vie
  - Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités, contribuant à développer, maintenir l'autonomie ou en prévenir la perte
  - Accompagner une personne ou un groupe dans des activités de loisirs, en proposant des actions individuelles ou collectives, en favorisant la participation à ces activités
  - Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés, pour faciliter une inscription citoyenne dans la vie de la cité
  - Utiliser des outils et supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives
- ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement de la vie à domicile :**
- *Établir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités*
  - *Accompagner la personne dans les activités de loisirs et de la vie sociale à partir de son contexte de vie*
- ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement de la vie en structure collective :**
- *Établir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités*
  - *Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés*
  - *Proposer des activités et assurer l'encadrement du groupe : sorties, fêtes, séjours, vacances, ou animation*
  - *Accompagner la vie du groupe Faciliter l'intégration des individus dans le groupe*
  - *Participer à des réunions d'expression avec les résidents*
  - *Gérer les situations de conflit*
  - *Gérer des budgets d'activités*
- ❖ **Compétences spécifiques - Spécialité Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :**
- *Impulser et participer aux journées de découverte du handicap pour favoriser l'inclusion, la compréhension des autres organisées par l'établissement scolaire*
  - *Repérer les situations d'isolement de la personne ou risques d'exclusion en fonction du contexte*
  - *Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement*
  - *Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement*
  - *Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit*

- *Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés*
- *Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés*
- *Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins du jeune*

## 7. Certification du DE AES

Le diplôme d'État d'Accompagnant Éducatifs et Social, de niveau V, est délivré après validation de chacun des quatre domaines de formation par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

Chaque domaine de formation doit être validé indépendamment des autres par une épreuve spécifique à laquelle le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.

En cas de validation partielle, le candidat a 5 ans à compter de la première date de présentation pour obtenir les domaines de formation manquants.

DC	Compétence	Type d'épreuve	Titre	Coef	Durée	Organisateur
1	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	Contrôle continu	Note de réflexion	1		Etablissement de formation
		Fin de formation	Note de réflexion	1	2h	DRDJSCS
		Moyenne des stages	Stages	1		Sites qualifiants
2	Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité	Dossier de pratique en lien avec la spécialité choisie (5/8p)		1		Etablissement de formation
		Soutenance	Dossier de pratique	2	30 minutes	Etablissement de formation
		Moyenne des stages	Stages	2		Sites qualifiants
3	Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	ORAL (base support écrit 2/3p)	Etude de situation	1	30 minutes	Etablissement de formation
		Moyenne des stages	Stages	1		Sites qualifiants
4	Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	Exposé d'un projet d'animation		2	Pas de durée imposée	Etablissement de formation
		Moyenne des stages	Stages	1		Sites qualifiants